

URFU



Union des retraités
des Finances UNSA



UNION
DES RETRAITÉS
DES DOUANES

La lettre N° 20



Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 2 : Zut on a...

Page 3: La fortune et prix...

Page 4 : Dates limite.

Page 5 : Gaspillage

Page 6 : A méditer

Page 7: Le prix du gaz

Page 8 : La facture de Gaz

Page 9 : La facture
d'électricité

Page 10 : Evolution cancer

Page 11: A poils

Page 12 : Adhésions

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

La vie ne
s'évalue pas

Nietzsche

Edito : C'est Normal ?

Nous voici à la fin des beaux jours et rien que de très habituel dans la vie de tous les jours.

Les gouvernants gouvernent et pas très bien. Il n'est de jour où nos médias préférés, ou non, ne nous inondent de problèmes catastrophiques. Et nous nous subissons !!!

La planète va mal, mais la France représente 1% des problèmes causés au titre du climat. Alors, question : ne nous enfle-t-on pas un peu le bourrichon en en faisant des tonnes ? Et y consacrant autant de temps médiatique ? **Pendant ce temps, chômage, niveau de vie, insécurité sont relégués en fin d'actualité.**

Les déficits publics se creusent, mais qui s'en souciait avant la chute du mur en 1989 ? Et pourquoi une barre à 3% et pas 2,9 ou 3,1 ?

Les riches sont de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres. Mais que fait Jupiter ? Pas mieux que ces prédécesseurs. Car sont-ce vraiment les politiques qui détiennent les leviers économiques ?



En fait notre avenir se joue certainement, plus chaque année à Davos que dans les G7, 20 ou autres batifoleries du genre qui ont surtout pour but d'amuser la galerie, tant rien n'en sort jamais de constructif ! Sans compter la gêne causée aux populations locales. CF Biarritz en pleine saison estivale, (voir page 2)

Un exemple, il y a quelque temps Poutine se fait sortir du G8 pour cause d'envahissement de territoires Ukrainiens. Il ne recule ensuite pas d'un pas et, en 2019, on nous abreuve de tentatives de réintégration du président Russe, au désormais G7 qui ne sait d'ailleurs comment faire pour ne pas perdre la face.

Je vous ai pris cet exemple mais nous pourrions écrire un ouvrage entier sur les contradictions perceptibles entre ce qu'on nous vend et la réalité.

Fx Dewasmes

Zut! On encore oublié de lutter contre les inégalités

Renforcement des inégalités en France...



Pendant presque une semaine, on a imposé à Biarritz, et à quelques bourgades basques, dont Espelette, la patrie du piment, un quasi état de siège, pour cause de G7.

On aurait pu penser que la contrainte imposée aux Biarrots et autres basques se justifiait par la pertinence du thème retenu par la puissance invitante, notre Président de la République. On nous l'avait promis, les grands, les puissants de ce monde devaient dissenter sur la lutte contre les inégalités.

On a causé de choses fort importantes, du dérèglement climatique, des feux en Amazonie, des éruclations de soudard de Monsieur Bolsonaro, de la guerre économique, du nucléaire iranien, immiscé subrepticement, et par voie aérienne, dans les débats de ce cercle aussi informel que fermé.

Mais de pauvreté, de résorption des inégalités, dont les femmes, y compris chez nous, sont parmi les premières victimes, on n'a guère parlé.

Et pourtant, les actionnaires de la planète se seraient dit-on, partagé 513,8 milliards de dollars de dividende, cette année.

Et pourtant, le si discret M. Bernard Arnault, le plus riche de nos concitoyens, s'est hissé ce printemps sur le podium des fortunes mondiales, au deuxième rang, juste après Jeff Bezos, l'ineffable patron d'Amazon.

Et pourtant, la fiscalité française appliquée aux dividendes a progressé en volume de manière notoire dans notre beau pays. Non parce que le taux d'imposition y est sévère, il est plafonné à 30% prélèvement sociaux compris, mais bien parce que les dirigeants d'entreprises ont préféré se rémunérer en dividendes qu'en salaires, plus lourdement imposés.



Il y avait donc matière à réfléchir...

On préfère nous répéter à longueur de rapports que les retraités sont plus riches que la moyenne des Français. On oublie au passage de signaler qu'ils sont (un peu) moins riches que la moyenne des actifs.

Et qu'en moyenne les plus âgés des retraités sont plus pauvres que ceux des générations qui les suivent. Il y a, c'est indéniable, des retraités riches, mais permettons-nous de parodier Michel Audiard, il existe aussi des poissons volants, et dans les deux cas, ce ne sont pas les espèces les plus courantes...

Plus sérieusement, le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites et l'avis du Comité de Suivi des Retraites permettent de situer la pauvreté parmi la population des retraités. Il s'agit majoritairement de femmes âgées de plus de 75 ans qui vivent isolées. Quand on évoque la lutte contre les inégalités, nos gouvernants seraient bien inspirés de ne pas les oublier.

Michel Sabatier

La fortune des milliardaires français augmente plus vite que celle des autres milliardaires



Les voilà en concentré et classés par Forbes, le magazine US du business :

BRAVO ? Depuis le 31 décembre 2018, la richesse des 14 milliardaires français a progressé de 34,8 %, soit 68,8 milliards d'euros

Le média américain *Bloomberg* vient de mettre à jour son Top 500 des personnes les plus riches du monde. Et le principal enseignement que l'on peut en tirer, c'est que les milliardaires français s'enrichissent plus vite que tous les autres.

En effet, la fortune des quatorze milliardaires français qui figurent dans ce classement a augmenté de 34,8 % depuis le 31 décembre 2018, soit 68,8 milliards d'euros. Derrière eux se trouvent les Thaïlandais, dont la fortune a progressé de 32,7 % sur la même période, rapporte *Le Figaro*.

Une croissance liée au luxe

Viennent ensuite les riches personnalités de Singapour avec une hausse de 30,8 %. A titre de comparaison, l'enrichissement des milliardaires français est deux fois plus rapide que celui des Chinois, qui n'ont vu leur fortune augmenter « que » de 17 % depuis début 2019. Les Américains traînent loin derrière avec une progression de 15 % sur la période.

Cette hausse de la richesse des milliardaires français s'explique en partie par la bonne santé de certains secteurs comme le luxe et les cosmétiques. Le classement ne tient pas compte des pays avec un effectif réduit de milliardaires. Mais au Nigeria, la fortune de « l'homme le plus riche d'Afrique », l'homme d'affaires d'Aliko Dangote a pris 16,8 milliards de dollars depuis début 2019, une progression de 60 % en six mois.

L'écart entre les plus riches et les plus pauvres s'agrandit



Et pendant ce temps : les Prix ! Toujours les prix :

Comme d'habitude, plusieurs choses ont changé au cœur de l'été et des vacances. Des tarifs, beaucoup, à la hausse et parfois à la baisse !

Electricité : toujours plus salé

La hausse est moins forte que la dernière fois... Mais c'était seulement en juin. Les 25 millions de foyers français qui payent encore leur électricité au tarif réglementé ont subi une hausse de facture de 1,26 % le 1er août. En juin, la hausse était de 5,9 %.

Gaz : ça baisse ! (voir article spécifique)

A l'inverse, les prix du gaz vont baisser de 0,5 %, là aussi pour les tarifs réglementés d'Engie : -0,1 % pour celles et ceux qui sont au gaz pour la cuisson, -0,3 pour la cuisson et l'eau chaude, -0,6 pour la totale.

Rentrée scolaire : un peu de beurre pour les familles

Bonne nouvelle : l'allocation de rentrée scolaire a été versée en août ! Son montant est de 368,84 à 402,67 euros par enfant, suivant l'âge.

Prime à la conversion : ça sera plus difficile

Mauvaise nouvelle en revanche pour la prime à la conversion. Les conditions seront plus strictes pour en profiter, à partir du 1er août. D'abord, il faudra acheter une voiture émettant moins de 117 grammes de CO2 par kilomètre, contre 122 jusque-là. Ensuite, pour définir le montant, cela se fait désormais en fonction du revenu fiscal de référence par part. Jusque-là, il s'agissait simplement de savoir si le foyer était imposable ou pas. La prime sera de 1.500 à 2.500 euros. ...

Limite de consommation, durabilité minimale...

Que signifient vraiment les dates de péremption ?

A TABLE Par peur d'une intoxication, trop nombreuses sont les personnes qui jettent leurs produits alimentaires à l'approche de leur date de péremption

À chaque produit alimentaire finissant à la poubelle, ce sont des euros jetés aux ordures. Or, au-delà des bons gestes de gestion du frigo à adopter pour limiter le gâchis, il est important de savoir jusqu'à quand ces aliments peuvent être consommés sans risque.



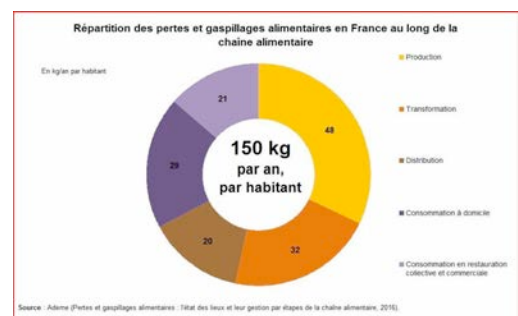
Gare aux confusions

Si les packagings actuels comprennent de nombreuses informations pas toujours claires, il en est une que l'on repère au premier coup d'œil : la fameuse date limite de consommation. Mais il existe deux catégories différentes de délai, qui n'impliquent pas du tout la même chose.

La seule date à respecter est la date limite de consommation (DLC), qui s'affiche sur la majorité des produits à conserver au frais sous la forme « à consommer jusqu'au... ». Au-delà de l'échéance annoncée, la viande, les plats cuisinés ou encore les produits laitiers peuvent en effet représenter un risque pour la santé.

En revanche, la mention « à consommer de préférence avant... » désigne la date de durabilité minimale (DDM), qui s'applique aux produits peu périssables tels que les aliments secs, stérilisés, lyophilisés et autres jus de fruits, sauces et compotes, qui peuvent être conservés très longtemps après leur ouverture. Inutile donc de jeter la boîte parce que la date est dépassée puisque au pire, l'aliment aura un peu moins de goût.

Des dates polémiques



D'après les associations, les dates de péremption sont responsables de 20 % du gaspillage alimentaire. Plusieurs d'entre elles appellent donc à les réformer. Outre le fait que les consommateurs confondent DLC et DDM, **les professionnels eux-mêmes reconnaissent** que la date limite de consommation ne reflète pas toujours la réalité et qu'elle pourrait souvent être reculée de plusieurs jours.

Dans la même veine, France Nature et l'appli anti-gaspi Too Good To Go ont cosigné, début 2019, un livre blanc intitulé « *Les dates de péremption, une idée dépassée ?* » Les auteurs estiment ainsi **qu'ajouter rien qu'un jour supplémentaire aux durées de vie actuelles des produits reviendrait à un gain de 100 millions d'euros pour les industriels et de 350.000 euros pour les ménages** grâce au gâchis alimentaire évité.

Gaspillage alimentaire:

Nos poubelles débordent, et si on réduisait nos déchets?

Penchons nous sur ce que l'on jette à la poubelle... Et pourquoi ne pas commencer par les déchets alimentaires? Un tiers des aliments produits dans le monde ne sont en effet finalement jamais consommés. Du côté des foyers français, le poids du gâchis alimentaire s'élève à 29 kilos par personne et par an, dont 7 kg de produits même pas déballés.



Si c'est à la maison que nous consommons le plus, tous les acteurs de la chaîne alimentaire sont concernés. Les producteurs, les transformateurs, les transporteurs, les distributeurs, les restaurateurs et les consommateurs. Le coût du gaspillage alimentaire est estimé à 565 milliards d'euros par an dans le monde.

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, quelques astuces peuvent être adoptées : privilégier les produits en vrac et à la coupe, prêter attention aux dates de péremption, ne pas surconsommer et préparer les restes.

ALIMENTATION

16 milliards d'euros. C'est énorme, et c'est pourtant le montant annuel du gaspillage alimentaire en France, selon une étude de l'Ademe. Chacun de nous mettrait à la poubelle l'équivalent de 108 euros de denrées alimentaires tous les ans. C'est évidemment trop. Chaque 16 octobre la journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire est l'occasion de prendre de bonnes résolutions.

MAIS :-Comment gérer son stock, du supermarché au frigo ? -Comment jongler avec les dates de péremption ? -Que faire du pain acheté en trop et qui sera dur le lendemain ? -Comment être sûr de ne pas laisser pourrir fruits et légumes ? -Que faire des restes ?

5 Astuces



1. Ne pas acheter trop de choses, faire des listes :

La lutte contre le gaspillage, ça commence dès le chariot de supermarché. « Je fais des listes et je n'achète que ce qui est nécessaire ». On peut également établir des menus pour n'acheter que le nécessaire, mais bon, ça laisse quand même peu de place à la spontanéité culinaire. Si vous habitez proche de tous commerces, comme on dit, vous pouvez « acheter au jour le jour son repas ». Quoi que vous décidiez, retenez ceci : on n'achète pas des denrées périssables très vite, au cas où, sous le coup d'une impulsion, et en grosses quantités.

2. Le congélateur est votre meilleur ami :

Si vous vous retrouvez face à des produits frais qui ne finiront pas dans votre assiette dans l'immédiat, congelez-les. Ça fait parfois bizarre de manger de la viande achetée des mois avant, mais ça évite de la jeter.

3. De l'art d'accommoder les restes :

Si les légumes ne sont plus trop frais, faire des soupes par exemple ! Et tout ce qu'on a cuisiné dans la semaine, on en fait quoi ? Savoir accommoder les restes, c'est essentiel. C'est sans doute parce que cela tient du bon sens. Si certains organisent des « dîners de restes » avec une multitude de petits ramequins sur la table, d'autres savent les cuisiner, les transformer, voire les sublimer en un nouveau plat.

4. Le pain jusqu'à la dernière miette sera avalé

« Ne jamais jeter une miette de pain », c'est possible. C'est très simple : le pain un peu dur fait très bien l'affaire au petit-déjeuner après un passage dans le grille-pain. S'il en reste encore, essayez de trouver quelqu'un qui a des poules ou des chevaux. Utiliser les restes de pain pour faire du pain perdu ou intégré aux farces c'est simple. Le pain peut donner de la texture à une soupe de légumes. C'est même un indispensable du gazpacho et salmorejo venus d'Espagne !

5. Tenir le planning de son frigo

Là, attention, il faut de l'organisation, planning rime avec tranquillité d'esprit. Sur la porte du frigo, on peut afficher la liste de tous les aliments à consommer avec la date limite de consommation et rayer au fur et à mesure. Ce n'est sans doute pas très marrant ; Alors faites ce que vous pouvez avec à l'esprit la lutte anti-gaspi !

A méditer :!



Un retraité est mort à l'Hôpital !

Et alors ? Me direz-vous, normal ! Des centaines de milliers d'anciens meurent chaque année à l'Hôpital

Eh bien je vais vous dire...Révoltant et triste !

Jean Ligonnet avait 73 ans, il était atteint de la maladie d'Alzheimer et d'un cancer.

Et alors ? Me direz-vous : normal ! Des milliers de personnes cancéreuses meurent chaque année à l'Hôpital

Eh bien je vais vous dire...Révoltant et triste !

Jean Ligonnet est mort seul à l'Hôpital.

Et alors ? Me direz-vous : normal ! Des milliers de personnes oubliées par leur famille ou sans famille meurent chaque année à l'Hôpital

Eh bien je vais vous dire...Révoltant et triste !

Jean Ligonnet est mort et personne ne le savait et personne ne l'a secouru.

Et alors ? Me direz-vous : ça peut arriver à l'Hôpital. C'est anormal mais des erreurs c'est humain !

Eh bien je vais vous dire...Révoltant et triste !

Jean Ligonnet est mort à l'hôpital et ses parents cherchaient après lui depuis 15 jours.

Et alors ? Me direz-vous : ça peut arriver. C'est anormal mais des erreurs c'est humain !

Eh bien je vais vous dire...Révoltant et triste !

Oui mais Jean Ligonnet est mort seul à l'Hôpital et personne ne le savait. Jean Ligonnet est venu se faire soigner comme chaque jour et perdu dans l'hôpital, s'est engagé dans une unité désaffectée et la porte s'est refermée sur lui ! Et aux personnes de la famille qui se souciaient de son absence, l'hôpital a répondu qu'il était introuvable ! Jusqu'à ce que l'odeur de son cadavre incommode...

Et alors ? Ne me dites plus rien...

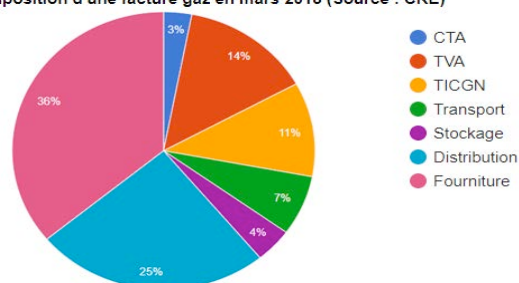
Une excellente chronique d'Arte a traité de cette lamentable affaire qui de plus, n'est pas unique, découvrez là en allant sur :

<https://www.facebook.com/artetv/videos/2473856632849142/>

Les Hôpitaux sont surchargés, en manque de personnel, les urgences en grève depuis des mois pour améliorer leurs conditions de travail et d'accueils. La logique gestionnaire a pris le pas sur l'humanité nécessaire à une politique de soins au top ! Et le gouvernement solutionne à minima...

Fx Dewasmes

Le Prix du gaz : KESAKO ?



Le prix du gaz naturel correspond à un ensemble de coûts sur la chaîne de valeur du gaz ; de l'extraction à la consommation. Le gaz naturel est extrait en dehors de nos frontières. Les fournisseurs doivent donc l'acheter, puis le faire transporter, le stocker et le distribuer jusqu'aux logements de leurs clients - et donc rémunérer des entreprises pour ce faire. Les tarifs de transport, de stockage et de distribution sont réglementés ; celui de l'approvisionnement (achat) l'est uniquement pour Engie et ses tarifs réglementés. **A cet ensemble de coûts viennent s'ajouter les taxes, qui pèsent pour un tiers sur la facture finale, marge des fournisseurs comprise.**

- Tous les ans, la CRE (Commission de régulation de l'énergie) procède à une analyse des coûts supportés par les fournisseurs historiques de gaz naturel. Sur la base de l'analyse, la CRE propose aux Ministres en charge de l'énergie et de l'économie une révision de la formule tarifaire.
- Le fournisseur historique peut, au maximum une fois par mois, demander une révision de ses grilles tarifaires.
- Actuellement sur les marchés entre producteurs et fournisseurs, les cours du gaz sont à la baisse. Cette baisse s'explique par un **déséquilibre entre offre et demande** : alors que l'offre de gaz naturel reste élevée sur ces marchés, la demande ne décolle pas.

Les coûts d'approvisionnement du gaz

Ils ne sont pas les mêmes d'un fournisseur à l'autre car chacun dispose de sa propre stratégie d'achat de gaz naturel : avec quel pays producteur signer un contrat ? quelle société ? signer un contrat de court ou long terme ? en quelle monnaie régler ? par quel marché passer ?

Pour réglementer cela et protéger les consommateurs, la CRE a établi une **formule tarifaire** garantissant la couverture des coûts d'approvisionnement du fournisseur historique Engie, par l'Arrêté du 29 juin 2016 relatif aux tarifs réglementés de vente. Dans cette formule, on retrouve des indexations aux cours du fioul domestique, du fioul lourd et du baril de pétrole de brut, ainsi que des indexations aux prix du gaz.

Les coûts hors-approvisionnement du gaz

Ils couvrent les frais d'acheminement du gaz naturel : transport (GRTgaz et Terega) et distribution (GRDF) ; mais aussi les frais de stockage. Ces coûts sont à des tarifs fixés par le gouvernement sur proposition de la CRE mais varient selon le lieu de stockage et le choix du transporteur. Ils évoluent une fois par an au maximum et impactent donc de façon égale les différents fournisseurs de gaz.

Les taxes et contributions sur le gaz

Des taxes, dont les taux sont fixés par l'Etat et évoluent une fois par an au maximum, viennent s'ajouter aux coûts susmentionnés : la CTA (Contribution tarifaire d'acheminement) pour financer les retraites des employés des Industries électriques et gazières, la TICGN (Taxe intérieure de consommation de gaz naturel) pour financer le chèque énergie et le développement du biométhane, et la TVA.

La marge du fournisseur de gaz s'ajoute à ses différents paramètres

Concrètement lorsque vous entendez parler de « **l'évolution des prix du gaz** », vous entendez de fait parler de **l'évolution des tarifs réglementés du gaz d'Engie (ex GDF-Suez)**. Ils sont reconsidérés **tous les mois** selon une formule de calcul qui indexe ses coûts d'approvisionnement sur le prix des produits pétroliers et du gaz naturel sur les marchés de gros. Parfois, jusqu'à une fois par an, les tarifs de transport, de stockage et de distribution ou l'une des taxes peuvent aussi augmenter ; elles viennent alors s'ajouter à **l'évolution mensuelle** des coûts d'approvisionnement.

Contrairement à l'électricité les **coûts des fournisseurs** sont relativement semblables et les marges faibles ; pour autant certains fournisseurs affichent des offres compétitives...

Nos tuyaux pour comprendre sa facture de gaz !

Ou comment faire simple quand on peut faire compliqué !

Un mal Français ?

Une vraie usine à gaz, cette fadette ? Parce qu'il est plus difficile de décortiquer sa facture de gaz que d'éplucher une patate avec un économiste en mousse...

Côté recto tout est encore assez clair. Vous y trouverez les informations de base comme le lieu de consommation, votre numéro client, le montant total à payer ou encore la date de votre prochaine facture. C'est au verso que l'addition se corse avec au menu : l'abonnement, la consommation et deux taxes différentes.



L'abonnement :

Tout en haut on retrouve la partie « abonnement ». Ici figurent la puissance et l'option tarifaire souscrite. Comme pour l'électricité, le marché du gaz naturel a été libéralisé, mais progressivement, de 2000 à 2007. Pour faire simple, les clients ne sont plus obligés de se fournir chez GDF (devenu Engie) l'opérateur historique du secteur et de souscrire au fameux « tarif réglementé » (voir page précédente).

Nous pouvons signer un contrat chez une multitude de fournisseurs privés depuis 2007 !

Pour ce qui est des tarifs réglementés accessibles aux particuliers il en existe 4 : Base = cuisson. B0 = Cuisson + eau chaude. B1 = Cuisson + eau chaude + chauffage et B2i qui correspond à une chaufferie de copropriété. On retrouve également dans cette partie le montant total de votre abonnement hors taxe, ainsi que la période d'abonnement facturée.

La consommation :

Si votre relevé de gaz est réalisé en mètres cubes (m³), le chiffre obtenu est ensuite converti en kilowatt-heure (kWh) au moment de la facturation via un coefficient de conversion, qui varie dans le temps et selon les communes. Comme pour l'électricité, votre consommation facturée correspond à la différence entre le nouveau relevé de compteur et l'ancien.

Taxes et contributions :

Deux taxes sont appliquées sur la facture de gaz ::

-Tout d'abord la **Contribution tarifaire d'acheminement (CTA)**, son taux est de 4,71 % pour les prestations de transport de gaz naturel. 20,80 % pour les prestations de distribution de gaz naturel », selon l'article 1 de l'arrêté du 26 avril 2013, relatif aux taux de la contribution tarifaire. Tous les consommateurs d'électricité et de gaz vivant en France sont redevables de la CTA.

-Ensuite, la **Taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN)** : cette taxe, créée en 1986, est collectée par les fournisseurs de gaz naturel auprès de leurs clients, puis versée à la Direction générale des douanes et droits indirects. Vous échappez à la TICGN si le gaz naturel que vous achetez n'est pas employé comme combustible (pour la production d'électricité, pour certains procédés chimiques ou métallurgiques...) Le taux de la TICGN est resté inchangé au 1er janvier 2019 à 8,45 € par mégawatt-heure (MWh).

La conclusion :

Logiquement située en bas de votre facture, la partie conclusion regroupe le montant total hors TVA. Le montant taxé à 20 % et le montant taxé à 5,5 %. En effet la part « consommation », certains services additionnels et la TICGN sont taxés à hauteur de 20 %. Le montant de l'abonnement ainsi que la CTA subissent, eux, une TVA à 5,5 %. Enfin vient, sur la toute dernière ligne, le total facture toutes taxes comprises (TTC). C'est plus clair maintenant ?

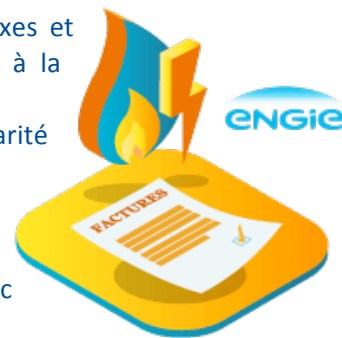
Quel pied ! Taxer d'autres taxes...

Nos tuyaux pour comprendre sa facture d'électricité

Une seconde usine à gaz cette fadette électrique : Abonnement, consommation, taxes et contributions... Il n'est pas simple de comprendre en détail les dépenses affectées à la consommation d'électricité

Taxes, abonnements, taux de TVA différents... Rien dans notre enfance ou notre scolarité (ça commence à dater !) ne pouvait nous préparer à ça.

Côté recto tout est encore assez simple. Vous y trouverez les informations de base comme le lieu de consommation, votre numéro client, le montant total à payer ou encore la date de votre prochaine facture. C'est au verso que l'addition se corse avec au menu : l'abonnement, la consommation et quatre taxes différentes.



L'abonnement

Tout en haut on retrouve la partie « abonnement ». Ici figurent la puissance et l'offre tarifaire souscrites. Depuis le 1er juillet 2007 et l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie pour les particuliers, il existe deux possibilités : si vous êtes clients EDF du célèbre « tarif bleu », le prix de l'électricité (et donc de l'abonnement) est décidé par la Commission de régulation de l'énergie qui détermine ce « tarif réglementé ». Ce dernier vient d'ailleurs **d'augmenter de 5.9% au 1er juin.**

Deuxième cas de figure : vous avez souscrit votre abonnement chez l'un des nombreux fournisseurs d'énergie sur le marché. Dans ce cas, le coût varie d'une entreprise à l'autre. On retrouve également dans cette partie le montant total de son abonnement hors taxe, ainsi que la période d'abonnement facturée.

La consommation

Elle est exprimée en kilowattheures (kWh) pour une période donnée et correspond à la différence entre votre nouveau relevé de compteur et le précédent. Pour calculer le montant hors taxe de votre consommation, il faut alors multiplier le prix unitaire du kWh par votre consommation d'électricité.

Jusque là un bon certificat d'études primaires bien connu des plus anciens d'entre nous, doit suffire !

Taxes et contributions

C'est là que ça se corse et sans traverser la grande bleue !

Les taxes sur la consommation finale d'électricité (TCFE) regroupent deux volets :

- la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)
- la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE).

Leur calcul est complexe. Ces deux taxes fonctionnent de la même manière. L'Etat fixe un taux de taxation de 0,75€ par mégawatt-heure (MWh). Les communes dans un cas, les départements ou les intercommunalités dans l'autre, vont ensuite, librement, appliquer un coefficient multiplicateur à ce taux. Dans le cas des communes, ces coefficients seront 0, 2, 4, 6, 8 ou 8,5. **Le taux final de la TCCFE appliqué sur la facture sera alors compris entre 0 et 6,375 €/MWh.** (Pourquoi ? $0 \times 0,75$ égale 0 (minimum). $8,50 \times 0,75$ égale 6,375 (maximum). C'est la même chose pour la TDCFE à la différence que les coefficients multiplicateurs sont de 2, 4 et 4,25.

Là on est passé au niveau brevet des collègues !

-troisième taxe appelée pudiquement « la Contribution au service public de l'électricité (CSPE) » : Instituée par la loi du **3 janvier 2003**, à **3€** cette taxe est « fixée à **22,5 € par mégawatt-heure depuis le 1er janvier 2016**...payée par tous les consommateurs d'électricité. Elle finance officiellement les charges liées aux missions de service public de l'électricité ».

-quatrième taxe, la Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) : tous les consommateurs d'électricité vivant en France sont redevables de la CTA. Son montant est égal à **27,04 % de la partie fixe du tarif d'acheminement** [qui correspond au transport et à la distribution de l'électricité] appliqué par les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité ».

Vous le voyez le baccalauréat mathématique est désormais requis

La conclusion :

Logiquement située en bas de votre facture, la partie conclusion regroupe le montant total hors TVA. Le montant taxé à 20 % et le montant taxé à 5,5 %. En effet la part « consommation », les services additionnels et les taxes TCFE et CSPE sont elles-mêmes taxées à hauteur de 20 %. Le montant de l'abonnement ainsi que la CTA sont soumis, eux, une TVA à 5,5 %. Enfin vient, sur la toute dernière ligne, le total facture toutes taxes comprises (TTC).

Ca y est si vous avez tout pigé vous pouvez passer votre doctorat en Maths !

Nos élites sont depuis des lustres les rois de l'arnaque ! Inventer la taxation des taxes, il fallait quand même l'oser ! Appliquer différents taux à la taxation de ces taxes relève à notre sens de la turpitude ! Mais après tout : nous avons bien enfanté des Cahuzac ou des Balkany....

Comment le cancer a évolué en France depuis trente ans?



Cette maladie reste la première cause de décès en France en 2019. Et pourtant, le recul des cancers est une réalité. Une étude sur l'incidence et la mortalité des cancers en France métropolitaine entre 1990 et 2018, publiée avec l'aide du réseau des registres des cancers (Francim) le prouve. Voici six informations à retenir de cet imposant rapport.

Plus de cas mais moins de décès sur trente ans :

L'incidence de tous les cancers est restée stable chez les hommes (+0,1 % par an) et augmente légèrement chez les femmes (+1,1 % par an) entre 1990 et 2018. De même, la mortalité diminue globalement : -1,8 % par an chez les hommes, mais uniquement -0,8 % chez les femmes. Par ailleurs, le nombre de nouveaux cas de cancers est estimé à 382.000 en 2018.

Les femmes de plus en plus concernées par le cancer du poumon :

Cette inégalité entre sexes s'explique notamment par le bond des cancers du poumon chez les femmes : + 5,3 % par an pour l'incidence, +3,5 % pour la mortalité. Des chiffres qui s'expliquent par le fait que les femmes se sont mises à fumer plus tard que les hommes. Et même si aujourd'hui, les jeunes femmes fument moins que leurs aînées, les statistiques ne refléteront cette baisse que dans quelques années. « Le cancer du poumon peut se déclarer dix, quinze, vingt ans après la période où la personne fumait », souligne Norbert Ifrah, président de l'Institut du Cancer.

Le cancer du sein de moins en moins mortel :

Chez la femme, le cancer du sein est la 1ère cause de décès par cancer, devant le cancer du poumon et le cancer colorectal. Si l'incidence continue à augmenter (+0,6 % par an entre 2010 et 2018), la mortalité, en revanche, continue de diminuer depuis 1990 (-1,3 %). Reste des interrogations sur le nombre croissant de femmes jeunes qui développent un cancer du sein.

Le cancer de la prostate en recul :

Il reste le cancer le plus courant pour les hommes. Ce cancer masculin a connu sur trente ans une baisse de l'incidence de -3,5 % par an et de la mortalité de -2,8 % par an.

Le cancer du col de l'utérus mieux traité mais toujours présent :

Ce cancer féminin lié au papillomavirus voit également une baisse de la mortalité de -2,1 %. En revanche, l'incidence baisse moins (-1,8 % par an) et surtout, ce cancer touche davantage les femmes de 50 à 60 ans.

Une inquiétude sur le cancer du pancréas, du rein, du foie et de la peau

Chez les hommes comme chez les femmes, le nombre de cas de cancer du pancréas (+2,7 % par an chez l'homme, +3,8 % chez la femme) augmente. Une tendance française, semble-t-il, qui n'a pas encore trouvé d'explication. Le cancer du rein (+1,7 % chez l'homme, +1,4 % chez les femmes) et du foie (+ 1,6% chez l'homme et + 3,5 % chez les femmes) voient aussi leur incidence augmenter. Enfin, le mélanome cutané, lié à une exposition au soleil sans protection, augmente de façon importante chez l'homme (+4 % par an), un peu moins chez la femme (+2,7 %).

Un conseil : participer aux campagnes de dépistage peut vous sauver ! A tout âge...

A POILS et à PLUMES



Inconnue il y a peu, la zoothérapie démontre ses bienfaits auprès des personnes fragilisées.

La compagnie des animaux serait bonne pour le moral et la santé.

Mettre les humains fragiles au contact de compagnons à poils, à plumes ou à écailles est une discipline à art entière : « la zoothérapie ».

Pour autant, il ne s'agit pas de divertir les patients avec un zoo ambulante. Il s'agit d'essayer de diminuer les médicaments lourds.

Une ferme thérapeutique a même été créée par l'AMEA (Association de Médiation et d'Eveil par les Animaux) dans le sud de la France, elle reçoit des groupes à la demi-journée ; s'y trouvent : cochons, moutons, chèvres, poneys, poules, chats, cochons d'inde, canards, lapins, tourterelles, etc.



Cette association se déplace dans 120 établissements et prodigue plus de 100 séances par mois. De nombreuses personnes âgées qui évoluaient dans un milieu rural auparavant ravivent des souvenirs.



Les bienfaits des séances sont nombreux : détente, baisse de tension artérielle, etc.

Les participants parlent, rient, parfois parrainent un animal favori...

Cette association intervient auprès de personnes fragiles avec des animaux innocents et est attentive aux deux.

Le prix du timbre en flèche !

La poste vient d'annoncer une augmentation générale de 4,7% de ses tarifs. Au premier janvier 2020 il vous en coûtera 0,97 centimes d'€ pour un timbre vert et 1,16€ pour une lettre prioritaire !

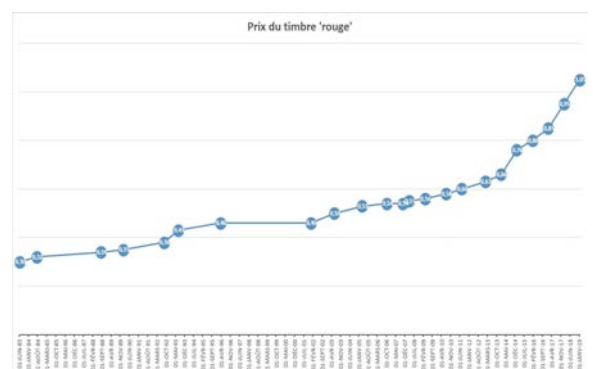
Soit respectivement pour ceux d'entre vous qui comptez encore en francs : 6,36 francs et 7,61 francs !

Officiellement il faut compenser la baisse du courrier postal.

Lors du passage à l'euro au 01/01/2002 vous payiez 2,69 francs et 3,02 ! La courbe ci-dessus est exhaustive...

Et comme souvent, ce sont les personnes âgées qui trinquent car en l'absence d'ordinateur à domicile, on utilise beaucoup plus les services du courrier postal...

Mais çà gouvernement et dirigeants de la poste n'en n'ont cure !



Cette année nous avons quelques retardataires parmi nos cotisants habituels. Pensez à votre cotisation.



BULLETIN D'ADHÉSION



A renvoyer accompagné du règlement à :

URFU

François Xavier DEWASMES

Villa Domitia B– 4 rue Paul Bert – 05000 GAP

M., M^{me}, M^{elle} :

.....

Prénom : né(e) le :

.....

Adresse complète :

.....

Téléphone domicile (fixe) : Portable :

.....

Adresse électronique personnelle :

.....

Syndicat en tant qu'actif :

.....

Grade :

Ex-Fonctions exercées :

EX-Direction Régionale :

Ex-Résidence Administrative :

Retraité depuis le :

J'autorise l'URFU à me communiquer les informations syndicales sur mon adresse e-mail :

.....

Mon adhésion comporte une entière souscription aux dispositions statutaires régissant le Syndicat et je m'engage à payer annuellement ma cotisation.

A le

(Signature)

Cotisation annuelle unique : 40 €

(Chèques à établir au nom de URFU)

**Ces 40€ ouvrent droit à une réduction d'impôt nette des deux tiers soit 26 € ;
donc coût réel pour l'adhérent pour l'année de 14 €**